

Departement du GARD
Mairie
de
COLLORGUES



30190

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 030 086 25 00001

Demande du : 10/01/2025

Reçue le : 10/01/2025

Sur un terrain sis et cadastré :

Mas Verrun

86 ZB 220, 86 ZB 227, 86 ZB 31

DESTINATAIRE

EARL LES CANDOUILLERES

4 Route du Mas de l'Aveugle

30190 COLLORGUES

Dossier suivi par : AGD

OBJET : Retrait avant décision d'un Permis de construire, RECOMMANDE A.R.

**REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 30/01/2025
Votre demande du 03/02/2025**

N. HUMBERT,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°PC 030 086 25 00001 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A COLLORGUES, le 08/12/2025



Micheline REGHENAS
Maire

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.